Invalidation de la prière

<"xml encoding="UTF-8?>

Invalidation de la prière

1. La perte de l'une des choses qui doivent être observées pendant la prière, comme le fait de se couvrir obligatoirement ou de ne pas usurper le lieu.

2. Invalidation des ablutions.

3. Prier dos à la Qibla.

4. Parler.

5. Prier les mains liées, comme le font certaines sectes islamiques.

6. Dire « Amen » après la louange.

7. Rire.

8. Pleurer.

9. Déranger le visage de la prière, comme applaudir et sauter en l'air.

10. Manger et boire.

11. Les doutes qui invalident la prière, tels que les doutes sur les deux ou trois rak'as de la prière.

12. Augmenter ou diminuer les piliers, tels que l'augmentation et la diminution du ruku'.

: Attention

.« Les choses qui invalident la prière sont appelées « invalidation de la prière

Manquer l'une des choses qui doivent être observées pendant la prière .1

Si l'une des choses qui doivent être observées pendant la prière se perd au milieu de la prière, par exemple, pendant qu'il prie, il se rend compte que sa place est usurpée ou qu'il n'a pas la .couverture obligatoire, alors la prière est invalide

Invalidation des ablutions .1

Si l'une des choses qui invalident l'ablution ou le ghusl se produit pendant la prière, comme .s'endormir au milieu de la prière, ou de l'urine sortir de lui, etc., alors la prière est invalide

Prier dos à la Qibla .1

S'il détourne délibérément son visage et son corps de la qibla ensemble ou seul, de sorte qu'il puisse voir facilement ses côtés droit et gauche, sa prière est invalide, et s'il le fait par inadvertance, sa prière est invalide, mais s'il tourne légèrement son visage des deux côtés, sa .prière n'est pas invalidée

Parler .1

.S'il parle délibérément dans la prière, même s'il s'agit d'une parole, la prière est invalide

: Attention

Élever la voix lors de la récitation des versets ou du dhikr de la prière afin d'informer les autres, si cela ne provoque pas l'écart du corps de prière, il n'y a pas de problème, à condition que la .récitation et le dhikr soient faits avec l'intention de réciter et de dhikr

Si une personne salue un groupe et dit : « As-salamu 'alaykum al-jami'a » et que l'un d'eux .prie, si quelqu'un d'autre lui répond, l'adorateur ne doit pas répondre

Il n'est pas permis de répondre à une salutation qui n'est pas sous la forme d'une salutation pendant la prière, mais si ce n'est pas une prière, si c'est une parole qui est considérée comme .une salutation par la coutume, alors il est obligatoire d'y répondre

Quelques points liés aux salutations

La réponse aux salutations des enfants distingués, garçons et filles, est obligatoire, comme la .réponse aux salutations des hommes et des femmes

Si une personne entend le salaam mais ne répond pas au salaam en raison de la négligence ou de toute autre raison, de sorte que le temps est court, si le retard est tel qu'il n'est pas considéré comme une réponse au salaam et un rejet de la salutation, alors il n'est pas .obligatoire de répondre

Si le mot « Salaam Alaikum » est utilisé à la place de « Salam Alaikum » pour saluer et saluer, .si la salutation et le salam habituels s'y appliquent, alors il est obligatoire de répondre

Si une personne dit le salam plusieurs fois en même temps, une réponse suffit, et si plusieurs personnes disent le salam en même temps, une réponse est suffisante pour une conjugaison .qui les inclut tous (comme le salam 'alaykum) et est destinée à répondre à leur salam

: Attention

Takef .5

Il n’est pas permis de prier les mains fermées comme le font certaines sectes islamiques, sauf .en cas de nécessité

Dire « Amen » après la louange .6

Il n’est pas permis de dire « Amin » après avoir récité la sourate al-Hamd (et cela invalide la .prière) sauf dans le cas de la taqiyya

Rire .7

.Rire bruyamment et délibérément (c’est-à-dire rire) invalide la prière

Pleurer .8

Pleurer fort et délibérément pour les affaires du monde invalide la prière, mais s’il pleure par crainte de Dieu ou pour l’amour de l’au-delà, il n’y a pas de problème, mais c’est l’une des .meilleures actions

Déranger le visage de la prière, comme applaudir et sauter en l’air .9

Tout ce qui perturbe la forme de la prière invalide la prière, comme les applaudissements et les

.sauts en l'air

Si, pendant la prière, il bouge brièvement la main, les yeux et les sourcils pour expliquer quelque chose à quelqu'un ou en réponse à sa question, d'une manière qui ne contredit pas la .posture et le calme ou le corps de prière, la prière ne sera pas invalidée

Quelques points concernant l'invalidation de la prière

.Fermer les yeux en prière n'est pas un obstacle religieux, bien que ce soit makrooh

Il n'est pas agréable de se frotter les mains après Qunut pendant la prière, mais cela n'invalide .pas la prière

Il n'est pas permis au créancier d'exprimer de l'envie, du ressentiment et de l'inimitié envers les .autres, mais ces choses n'invalident pas la prière

: Attention

Les doutes qui invalident la prière, tels que les doutes sur les deux ou trois rak'as de la .11 .prière

Plaintes de prière

: Il existe 23 types de prières

.a) 8 serments de faux doutes

.b) Six types de doutes à ne pas ignorer

.c) Neuf types de doutes valables

: A) Les doutes qui invalident la prière

.Doutes sur les deux rak'ah de la prière, comme la prière du matin et la prière du voyageur .1

.(Doutes sur les Rak'at de la Prière des 3-Rak'a (Maghrib .2

Le doute sur la prière des quatre rak'ah si l'un des côtés du doute est un, par exemple s'il .3 .doute qu'il ait prié une rak'ah ou trois rak'ah

Douter de la prière des quatre rak'ah avant l'achèvement de la deuxième prosternation, .4 quand l'un des côtés du doute est deux, comme les doutes de deux et trois, avant l'achèvement .des deux prosternations

.Doute entre deux et cinq ou plus de cinq .5

.Doute entre trois et six ou plus de six .6

.Doute entre quatre et six ou plus de six .7

.Des doutes sur le nombre de rak'ah de prière qu'il ne sait pas combien de rak'a il a prié .8

: B) Doutes non fondés

Des doutes à ne pas ignorer

.Douter après le lieu, comme douter d'al-Hamd et de Sura après être entré dans le ruku .1

.Doute après la salutation .2

.Le doute après que le temps de la prière est passé .3

.Beaucoup de doute signifie une personne qui doute beaucoup .4

.Le doute de l'Imam et de la Ma'mum .5

.Doutes sur les prières recommandées .6

Si une personne doute après quelques années si ses prières sont correctes ou non, elle ne doit pas prêter attention à ses doutes (parce que les doutes ne sont pas pris en compte après .(l'action

Une personne qui a beaucoup de doutes doit faire quelque chose dont elle doute, à moins que cela n'invalide la prière, auquel cas elle doit le faire parce qu'elle ne l'a pas faite, sans faire de différence entre les rak'ahs et les actions et paroles de la prière (par exemple, s'il doute qu'il ait accompli la prosternation ou le ruku ou non, il doit supposer qu'il l'a accompli, même s'il n'a pas dépassé l'endroit, mais s'il doute qu'il ait accompli la prière Il doit prier deux rak'ahs le .matin ou trois rak'ahs au cours desquelles il a prié deux rak'a

Douter des paroles et des actes de nafilah a la même règle que douter des paroles et des actes de la prière obligatoire, c'est-à-dire que s'il n'a pas dépassé l'endroit où elle est accomplie, elle sera prise en considération, et s'il a dépassé l'endroit où elle est accomplie, elle ne sera pas prise en compte (par exemple, s'il doute de la louange ou de l'inclination, s'il n'a pas dépassé l'endroit où il est passé, il doit l'accomplir, et s'il n'a pas dépassé l'endroit où il a .(été accompli, il ne doit pas y prêter attention

C) Doutes fondés

: Les doutes sur le nombre de rak'ah des quatre prières de rak'a sont corrects de neuf façons

.Doute entre deux et trois après la deuxième prosternation .1

.Doute entre deux et quatre après la deuxième prosternation .2

.Doute entre deux, trois et quatre après la deuxième prosternation .3

.Doute entre quatre et cinq après la deuxième prosternation .4

.Doutez entre trois et quatre à chaque endroit de la prière .5

.Doute entre quatre et cinq en position debout .6

.Le doute entre trois et cinq est permanent .7

.Doute entre trois, quatre et cinq en position debout .8

.Doute entre cinq et six en position debout .9

Deux points concernant les plaintes de la prière

Le nombre de rak'ah de la prière de prudence (qui est effectuée pour les doutes sur les rak'ah de la prière) est égal au nombre de lacunes possibles dans la prière, donc en cas de doute entre deux et quatre, deux rak'a de la prière de prudence sont obligatoires, et en cas de doute entre trois et quatre, une rak'ah de la prière debout ou deux rak'ah de la prière assise sont .obligatoires

Si un mot du souvenir de la prière, des versets coraniques ou des supplications de Qunut est .prononcé par inadvertance, la prosternation de la négligence n'est pas obligatoire